

Commune de

ARTANNES-SUR-INDRE

Révision générale du PLU



5- ANNEXES SANITAIRES

Vu pour être annexé à la délibération du 7 juillet 2025
arrêtant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

Fait à Artannes-sur-Indre,
Le Maire,

ARRÊTÉ LE : 07-07-2025
APPROUVÉ LE :

Dossier 22043715
30/06/2025

réalisé par



Auddicé Val de Loire
Rue des Petites Granges
49400 Saumur
02 41 51 98 39

Commune de

ARTANNES-SUR-INDRE

Révision générale du PLU



5- ANNEXES SANITAIRES

Version	Date	Description
5- ANNEXES SANITAIRES	30/06/2025	Version provisoire

Chapitre 1. Notice sanitaire

1.1 La gestion des eaux usées

1.1.1 Le diagnostic

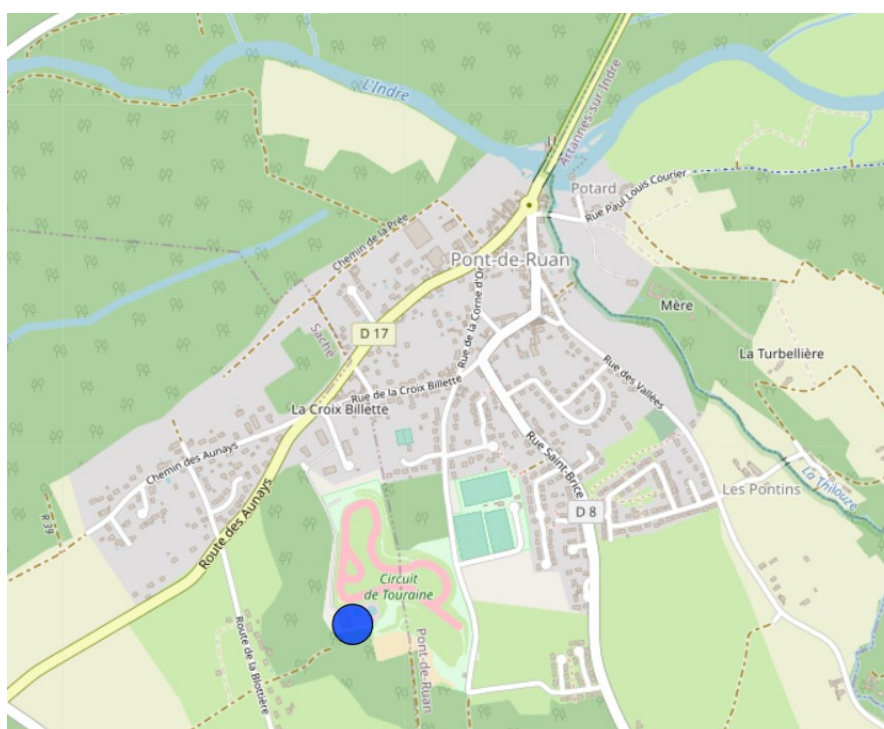
1.1.1.1 L'assainissement collectif

L'**assainissement collectif** désigne l'ensemble des moyens de **collecte**, de **transport** et de **traitement** d'épuration des **eaux usées** avant leur rejet dans les rivières ou dans le sol. On parle d'assainissement collectif pour une **station d'épuration** traitant les **rejets urbains**.

La compétence assainissement est assurée par la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre. La gestion est assurée en régie avec prestation de service confiée à SOGEA pour ce qui concerne Artannes-sur-Indre.

Artannes-sur-Indre est desservie par la station d'épuration située au lieu-dit de la Châtaignerie à Saché. Il s'agit d'une station disposant d'une capacité nominale de traitement de 11500 EH, à comparer avec la population desservie par le réseau d'assainissement collectif (8103 habitants en 2020). **La STEP a été mise en service en 2008 et ne présente pas d'indice de saturation.** La commune d'Artannes-sur-Indre dispose également d'une STEP d'une capacité de 100 EH de type filtre à sables : la STEP des Briants. En 2020, le réseau d'assainissement représentait 42 km, desservait 5 communes (Pont-de-Ruan, Artannes-sur-Indre, Saché, Villaines-les-Rochers et Thilouze) et desservait 8103 habitants.

Figure 1. Localisation de la station d'épuration (source : assainissement.developpement-durable.gouv.fr)



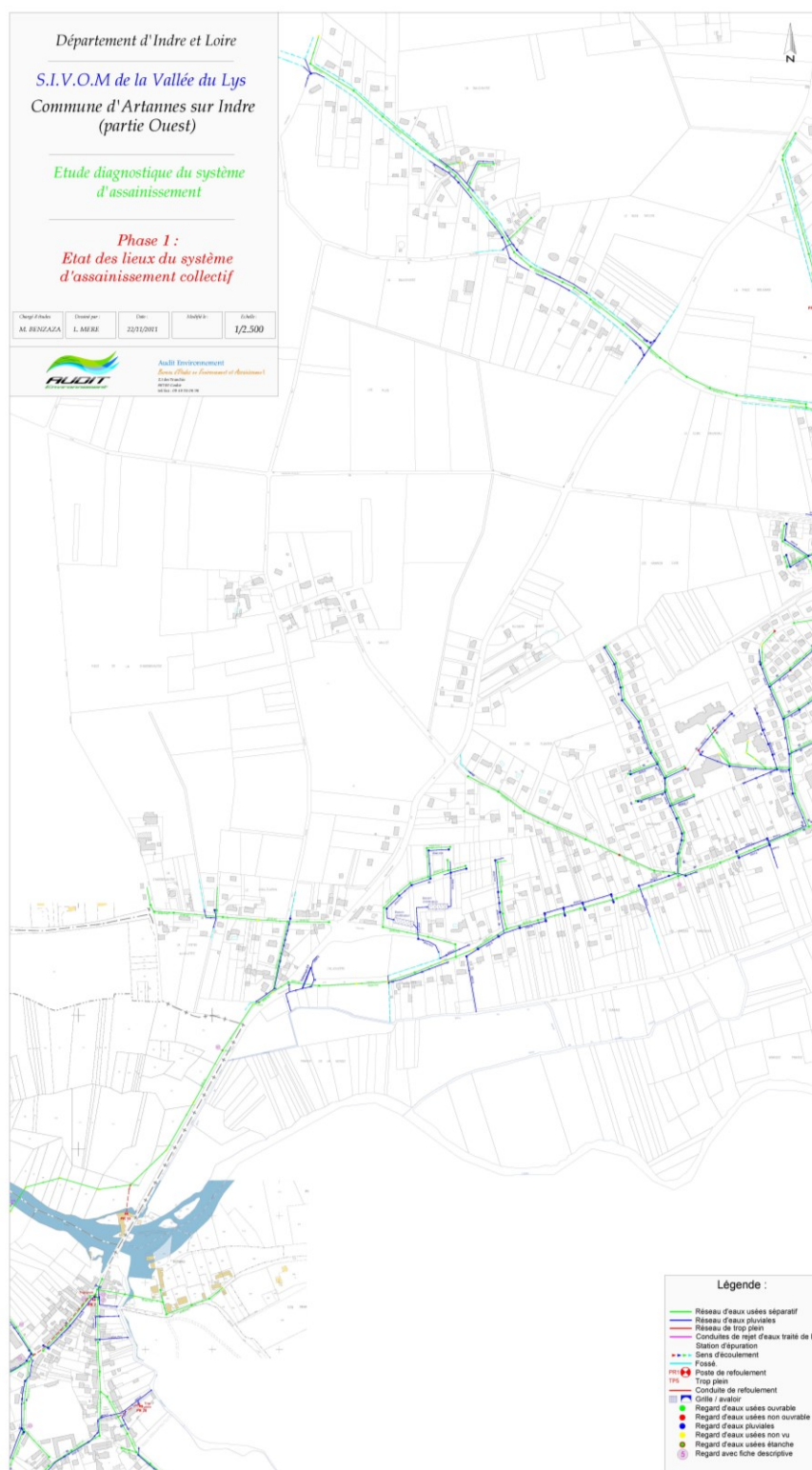
1.1.1.2 L'assainissement non collectif

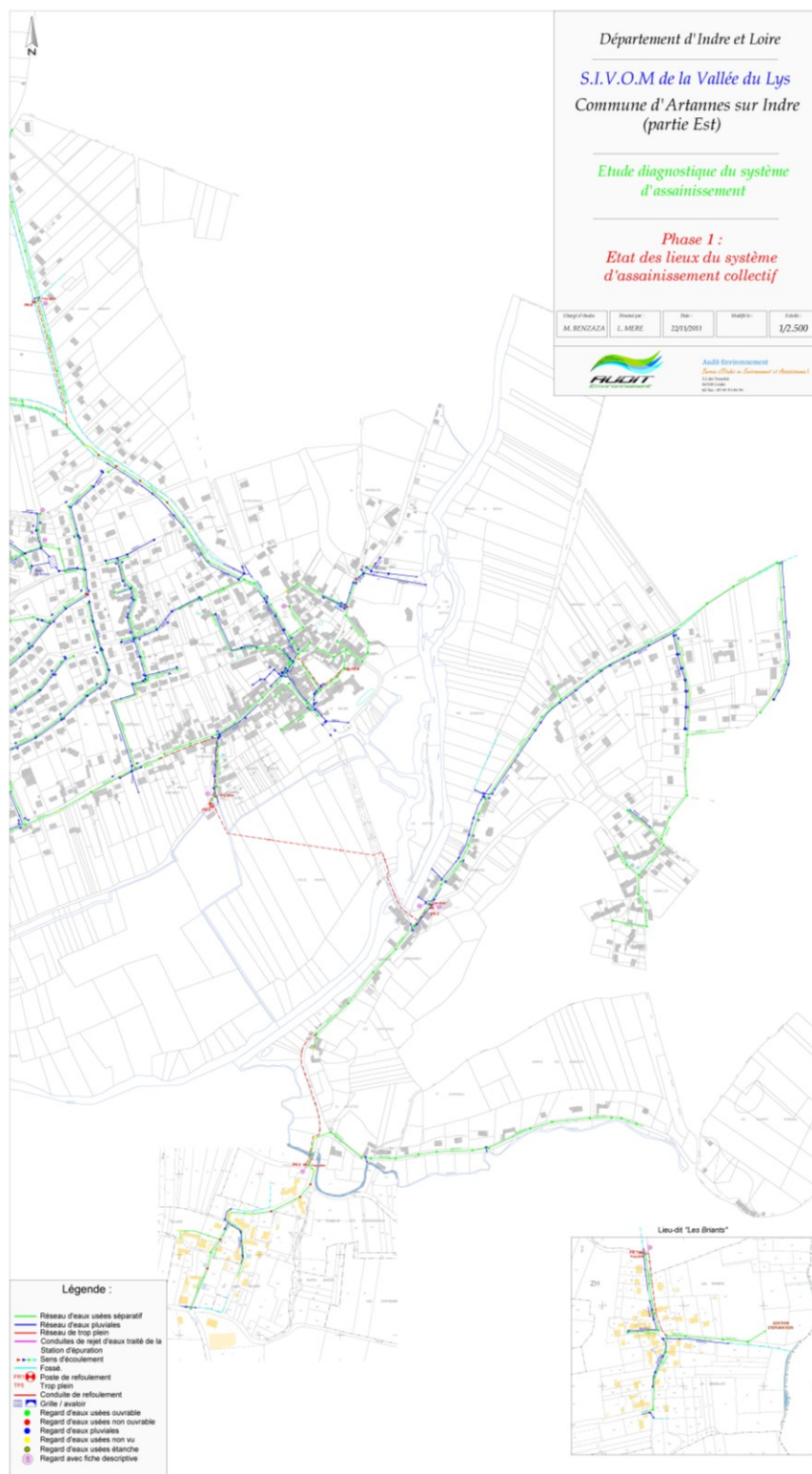
L'assainissement non collectif (ANC) désigne les **installations individuelles** de traitement des eaux domestiques. Ces dispositifs concernent les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau public de collecte des eaux usées et qui doivent en conséquence traiter elles-mêmes leurs eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel.

Les **eaux usées traitées** sont constituées des eaux vannes (eaux des toilettes) et des eaux grises (lavabos, cuisine, lave-linge, douche, etc.). Les installations d'ANC doivent permettre le traitement de l'ensemble de ces eaux usées.

L'assainissement non collectif concerne les secteurs situés en dehors du bourg, à savoir certains hameaux/corps de ferme isolés notamment sur la partie Nord de la commune. En 2020, 371 installations d'assainissement non collectif étaient recensées sur la commune. Le taux de conformité à l'échelle de la Communauté de Communes est de l'ordre de 70%.

Figure 2. Zonage d'assainissement





1.1.2 Incidences et mesures

1.1.2.1 Réseaux d'assainissement existant

Tous les secteurs de développement urbain projetés (secteurs d'OAP) sont desservis par le réseau d'assainissement.

Les 21 bâtiments retenus comme potentiels en changement de destination sont situés dans la zone d'assainissement autonome. Leurs dispositifs d'assainissement devront être conformes aux normes en vigueur et correspondre à la vocation du bâtiment (habitation).

1.1.2.2 Capacités de la STEP

L'assainissement collectif de la commune de Artannes-sur-Indre se fait via 2 stations d'épuration actives (STEP), Station de Saché - La Châtaigneraie et Station Les Briants.

Stations	Capacités nominales	Etat de la station
STEP de Saché - Châtaigneraie	11 500 Equivalents Habitants (EH)	Bon état de fonctionnement
STEP Les Briants	100 Equivalents Habitants (EH)	Bon état de fonctionnement

Tableau 1. Systèmes d'assainissement collectif de Artannes-sur-Indre

Les secteurs de développement projetés dans le cadre du PLU de Artannes-sur-Indre sont tous localisés en milieu urbain ou en continuité urbaine. Ces derniers seront tous raccordés à la STEP de Saché qui traitent les eaux usées du centre-bourg.

OAP	Nombre de logements minimum	Nombre de raccordements
OAP Malvoisie	15	87 logements
OAP Rue du Clos Bruneau	13	
OAP La Petite Louée	4	
OAP Secteur école (T3 ZAC)	55	

Tableau 2. OAP et capacités de raccordements supplémentaires aux STEP

Les capacités des STEP de Artannes-sur-Indre sont en capacité d'assumer le traitement des nouvelles constructions projetés dans le PLU. Néanmoins au vu des projections de production de logements définis et la capacité des STEP, l'impact peut être vu comme fort. Cependant au vu de la programmation séquencée de l'urbanisation l'impact est considéré de modéré.

1.1.2.3 Les mesures ERC

« L'évacuation des eaux usées non traitées dans les rivières, fossés ou égouts d'eaux pluviales est interdite. Dans le cas d'une demande de rejet aux fossés départementaux, ces derniers devront faire l'objet d'une demande et d'une approbation préalable auprès du département.

Toute construction ou installation nouvelle doit évacuer ses eaux usées par raccordement au réseau public d'assainissement. A défaut de réseau public, un dispositif d'assainissement autonome est admis sous réserve qu'il soit conforme à la réglementation et au zonage d'assainissement en vigueur et qu'il permette le raccordement ultérieur éventuel au réseau public. »

1.2 La gestion de l'eau potable

1.2.1 Le diagnostic

1.2.1.1 L'alimentation en eau potable

La Communauté de Communes possède la compétence d'organisation du service public de l'eau potable. Le service public est délégué à Véolia Eau.

La commune dépend pour sa fourniture d'eau potable du réseau l'ancienne SIVOM de la Vallée du Lys composé des communes d'Artannes-sur-Indre, Pont-de-Ruan, Saché et Thilouze. Le réseau est alimenté par 3 captages : le captage d'eau de la Planche des Chaquenaux à Artannes-sur-Indre (débit nominal de 30 m³/h), le captage d'eau de la Croix Billette à Saché (60 m³/h) et le captage de la Ripaudière à Thilouze (80 m³/h).

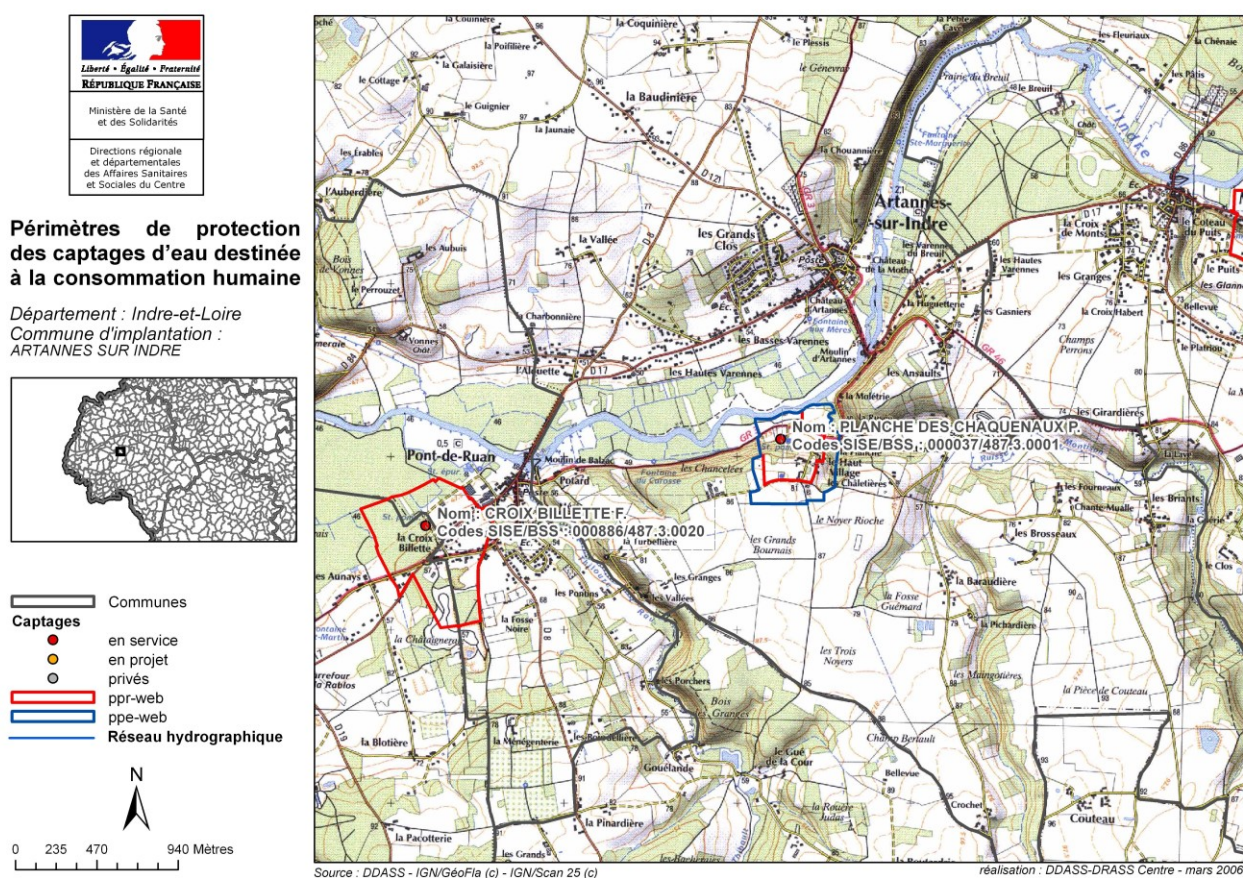


Figure 3. Périmètre de protection du captage de la Planche des Chaquenaux

1.2.1.2 Le réseau d'eau potable

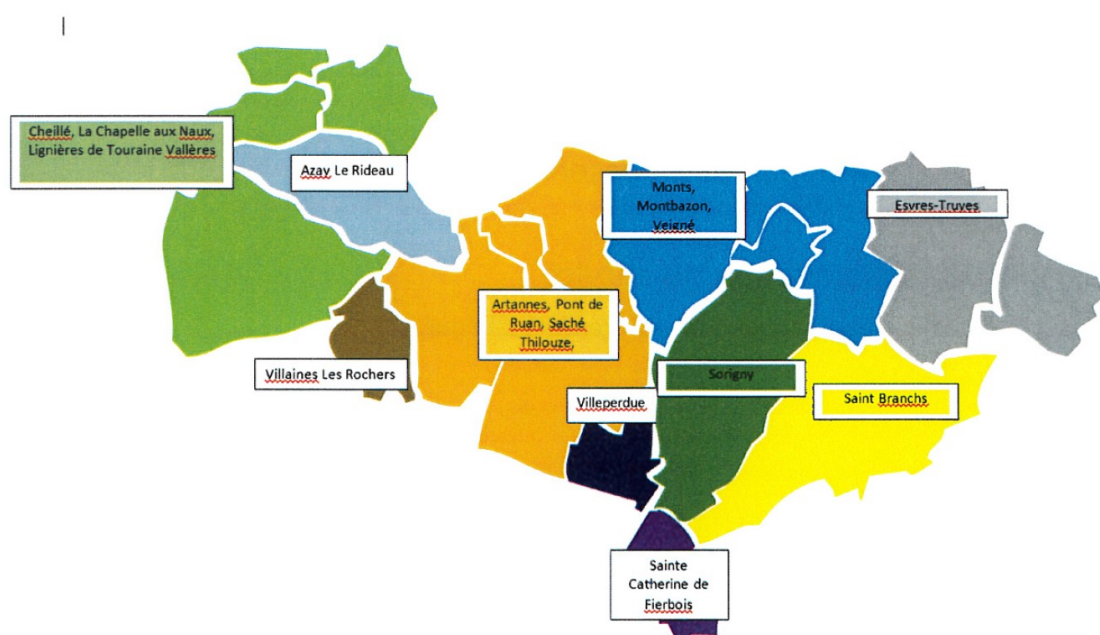
En France, l'eau potable relève de la compétence des communautés de communes depuis 2018. C'est Véolia Eau qui gère le service public eau par délégation de service public pour ce qui concerne Artannes-sur-Indre. La commune dépend du réseau d'eau potable de l'ancienne SIVOM de la Vallée du Lys composé des communes d'Artannes-sur-Indre, Pont-de-Ruan, Saché et Thilouze. Ce réseau desservait environ 6 153 habitants en 2020 et s'étendait sur 152 937 ml (mètres linéaires).

Les prestations assurées par Véolia s'organisent autour de :

- La gestion du service (application du règlement, fonctionnement, surveillance et entretien des installations et du réseau, relève des compteurs) ;
- La gestion des abonnés ;
- L'entretien de la voirie, des branchements, canalisations, captages, clôtures, compteurs, forages, ouvrages de traitement... ;
- Des prestations particulières (analyses, compte rendu annuel, lavage des réservoirs, maintenance électromécanique, réalisation des branchements, télésurveillance.

Figure 4. Organisation des réseaux d'eau potable de la CC Touraine Vallée de l'Indre

Organisation des services



Avec un rendement du réseau de distribution de 71,7 % en 2020 (en forte baisse par rapport à 2019 où il était de 78,5%) et une perte en réseau de 2,26 m³/km/j, **le réseau d'eau potable peut être qualifié de moyennement performant.**

Pour rappel, le rendement du réseau de distribution est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels), le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable) et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution. L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution.

1.2.1.3 Qualité de l'eau potable

L'Agence Régionale de Santé publie chaque année un rapport concernant la qualité de l'eau pour chaque commune. Le bulletin concernant l'année 2021 pour le réseau de distribution d'Artannes-sur-Indre s'appuie sur 19 prélèvements effectués sur le réseau et au niveau des unités de production, avec une analyse physico-chimique et bactériologique de ces prélèvements. La qualité de l'eau sur le réseau est ainsi qualifiée de bonne. Du point de vue bactériologique, aucun germe n'a été recensé dans l'eau, et le taux de conformité est de 100%. Concernant les paramètres chimiques, l'eau est conforme quelque soit le paramètre étudié. On

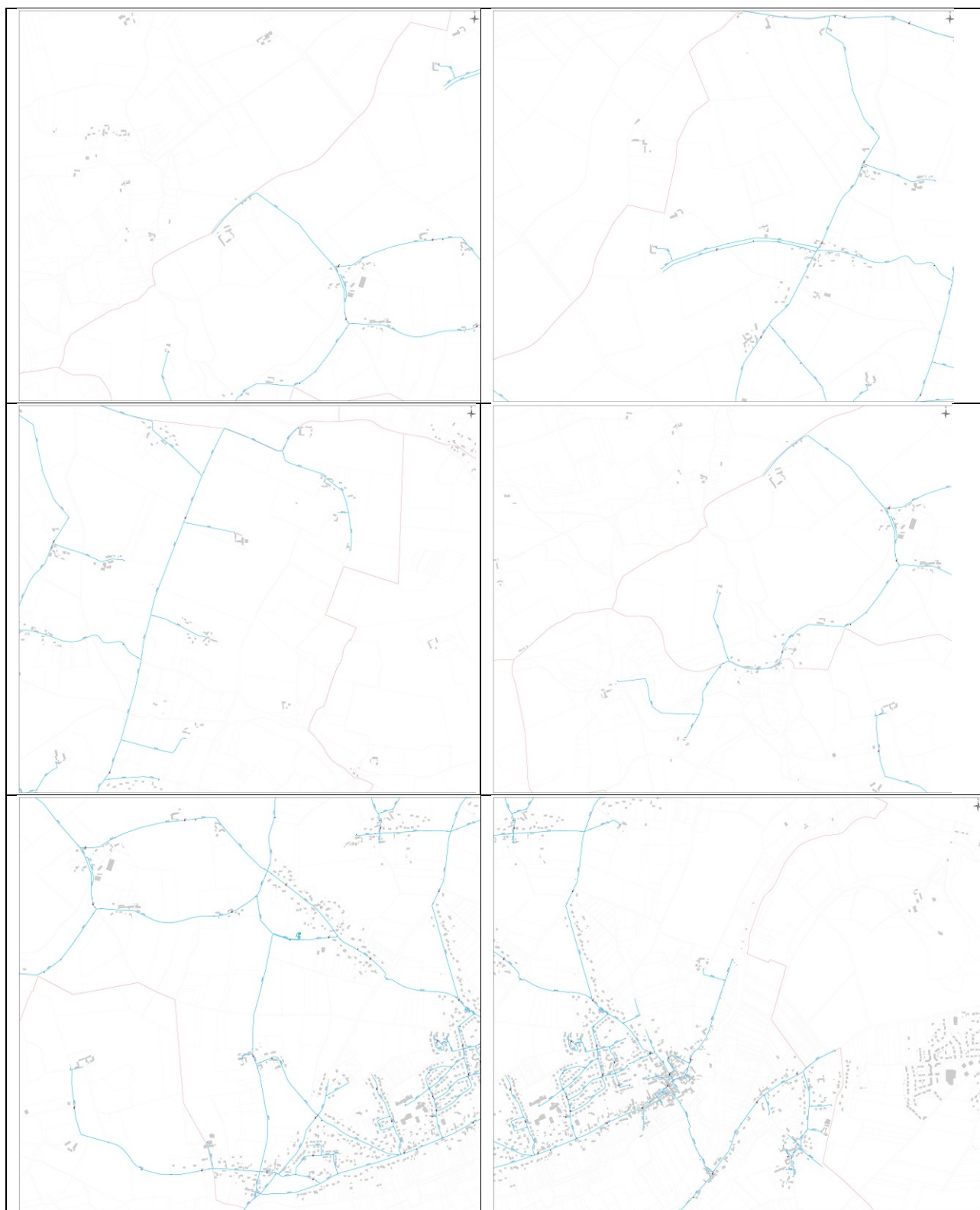
notera cependant 2 dépassements sur la norme de concentration en sélénium sur les 7 analyses effectuées sur ce paramètre.

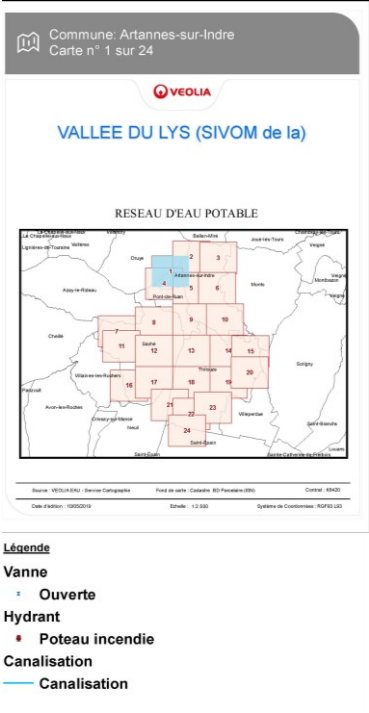
De plus, le bulletin de l'ARS qualifie l'eau du réseau de très calcaire, avec une dureté moyenne de 32,5°F. Cependant, depuis avril 2022, la commune d'Artannes-sur-Indre ainsi que les autres communes du réseau (Pont-de-Ruan, Saché et Thilouze) sont alimentées par une eau qui bénéficie d'un traitement d'adoucissement de l'eau afin de diminuer la dureté de cette dernière. L'adoucisseur est installé au niveau de la station de captage de la Croix Billette à Saché et il permettra de diminuer la dureté sur les 4 communes entre 12 et 23 °F.

Figure 5. Fiche de synthèse de l'ARS sur la qualité de l'eau du réseau d'Artannes-sur-Indre en 2021



Figure 6. Réseau d'eau potable





1.2.1 Incidences et mesures

Tous les secteurs de développement urbain projetés semble d'ores-et-déjà desservi ou en proximité immédiate.

L'alimentation en eau potable est une compétence de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre qui en assure la gestion.

1.2.1.1 Les mesures ERC

« Toute construction ou installation nouvelle doit, pour les besoins en eau destinés à la consommation humaine, être raccordée à un réseau public de distribution de caractéristiques suffisantes.

Pour des usages domestiques et non potables, l'utilisation d'eau d'une autre origine (puits, eaux de pluie, etc.) n'est autorisée que dans le respect de la réglementation en vigueur. Dans ce cas, les réseaux doivent être séparés physiquement (déconnexion totale du réseau public d'adduction d'eau potable) et clairement identifiés.

Les divers usages de l'eau à l'intérieur d'un bâtiment (notamment pour les activités industrielles, ou artisanales) doivent être identifiés. Une protection adaptée aux risques de retour d'eau doit être mise en place au plus près de la source de risque. »

1.3 Les déchets

1.3.1 Le diagnostic

La Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre ne gère la collecte sélective, le tri, le traitement des déchets ménagers et assimilés que sur une partie du territoire intercommunal. En ce qui concerne Artannes-sur-Indre, la gestion des déchets est assurée par la CCTVI. **La collecte se fait de manière différenciée selon le type de déchets.**

A Artannes-sur-Indre, **le ramassage des ordures ménagères non recyclables s'effectue une fois par semaine le lundi** et le ramassage des emballages à recycler (sac jaune) s'effectue une fois par semaine le vendredi pour le bourg et le mardi pour les lieux-dits de Bault, Les Briants, Les Clairaiès, Les Girardières et Les Robinières.

Les habitants d'Artannes-sur-Indre peuvent également déposer leurs déchets en déchetterie. **3 déchetteries** sont à leur disposition et se situent sur les communes d'Esvres-sur-Indre, Saint-Branches et Sorigny (qui n'apparaît pas sur la carte issue de la CCTVI présentée ci-après). **La commune n'accueille pas de déchetterie.** L'accès aux déchetteries gérées par la CCTVI nécessite la possession d'une carte d'accès en déchetterie gratuite pour les habitants du territoire.

Les verres sont à déposer dans les points d'apport volontaire. Des containers à verre et à papiers sont répartis dans plusieurs d'apport volontaire présents sur la commune.

Figure 7. Les déchèteries sur le territoire intercommunal (Source : tourainevalleedelindre.fr)



Chapitre 2. Plan des réseaux

Plans des réseaux d'assainissement collectif

Plans des réseaux d'alimentation en eau potable

Plans de la défense incendie